

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Raouf GHORBEL.

BILAN ARRETE AU 31/12/2025*(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	474 392,480	451 801,230
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-397 410,187	-331 324,517
TOTAL NET		<u>76 982,293</u>	<u>120 476,713</u>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	56 635 347,387	56 212 612,554
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-10 042 329,974	-8 761 999,903
TOTAL NET		<u>46 593 017,413</u>	<u>47 450 612,651</u>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	6 362 289,010	6 384 163,810
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
TOTAL NET		<u>6 355 589,010</u>	<u>6 377 463,810</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>53 025 588,716</u>	<u>53 948 553,174</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>53 025 588,716</u>	<u>53 948 553,174</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<u>4</u>	31 674 907,479	26 590 918,578
TOTAL NET		<u>31 674 907,479</u>	<u>26 590 918,578</u>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	5 389 074,983	4 440 197,895
Prov / Clients	<u>A2</u>	-4 083 882,762	-4 073 880,091
TOTAL NET		<u>1 305 192,221</u>	<u>366 317,804</u>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	7 433 833,382	6 470 832,310
Prov / Autres Actifs Courants		0,000	0,000
TOTAL NET		<u>7 433 833,382</u>	<u>6 470 832,310</u>
Placement et Autres Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	1 297 829,478	75 232,373
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>41 711 762,560</u>	<u>33 503 301,065</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>94 737 351,276</u>	<u>87 451 854,239</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/2025*(Exprimé en dinars)*

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>8</u>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		8 864 000,000	9 440 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		15 960 399,331	15 191 500,973
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
Réserves spéciales de réévaluation		40 695 042,338	40 695 042,338
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>69 028 217,143</u>	<u>68 835 318,785</u>
<u>DE L'EXERCICE</u>			
<u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u>		573 297,191	768 898,358
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>AFFECTATION</u>		<u>69 601 514,334</u>	<u>69 604 217,143</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANT</u>			
Emprunts	<u>9</u>	1 168 878,000	2 342 633,453
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>1 168 878,000</u>	<u>2 342 633,453</u>
<u>PASSIFS COURANT</u>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>10</u>	5 804 904,142	2 788 171,405
Autres Passifs Courants	<u>11</u>	1 128 579,491	1 052 292,970
Clients et comptes rattachés		920 180,417	775 394,773
Concours Banc.et Autres Passifs	<u>12</u>	16 113 294,892	10 889 144,495
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>23 966 958,942</u>	<u>15 505 003,643</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>25 135 836,942</u>	<u>17 847 637,096</u>
<u>TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS</u>		<u>94 737 351,276</u>	<u>87 451 854,239</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2025			
	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS			
Ventes		47 506 023,000	41 546 440,919
Autres Produits d'exploitation		147 740,701	99 254,486
Production Immobilisée		47 240,331	21 393,219
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>13</u>	<u>47 701 004,032</u>	<u>41 667 088,624</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u>	39 871 217,285	34 151 206,375
Achats d'Approvision.Consommées	<u>15</u>	539 935,722	436 703,388
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 579 654,797	2 193 490,550
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	1 356 418,412	1 339 876,960
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	2 042 337,633	1 985 269,264
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>46 389 563,849</u>	<u>40 106 546,537</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 311 440,183</u>	<u>1 560 542,087</u>
Charges Financières Nettes	<u>18</u>	-1 429 300,596	-1 220 355,100
Produits Financiers	<u>19</u>	800 075,032	639 947,482
Autres Pertes Ordinaires		-2 776,577	-738,289
Autres Gains Ordinaires		6 826,501	17 918,378
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		<u>686 264,543</u>	<u>997 314,558</u>
Impôts sur les sociétés		112 967,352	228 416,200
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		<u>573 297,191</u>	<u>768 898,358</u>
<i>Eléments Extraordinaires</i>			
RESULTAT NET A AFFECTER		<u>573 297,191</u>	<u>768 898,358</u>

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
<i>I ° / Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		573 297,191	768 898,358
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		1 356 244,883	1 339 876,960
*Amortissements antérieurs		0,000	-11 839,425
Variation des :			
*Stocks		-5 083 988,901	-866 045,098
*Créances		-948 877,088	-85 170,143
*Autres actifs		-963 001,072	-356 385,637
*Fournisseurs et autres dettes		5 831 092,241	-825 679,730
*Plus ou moins value de cession			
*Reprise sur provision		0,000	-1 304,200
Flux provenant de l'exploitation		764 767,254	-37 648,915
<i>II ° / Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décassement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>20</u>	-422 734,833	-691 071,271
Décassement provenant de l'acquisit d'immo.incorp.		-22 591,250	-101 226,534
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.		0,000	0,000
Flux affectés aux activités d'investissements		-445 326,083	-792 297,805
<i>III ° / Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-573 140,800	-612 492,000
Encaissement emprunt		1 864 164,884	0,000
Décassement emprunt		-2 416 273,260	-6 032 338,630
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		-1 125 249,176	-6 644 830,630
IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE (I + II + III)		-805 808,005	-7 474 777,350
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		-802 030.434	6 672 746.916
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		-1 607 838,439	-802 030,434

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2025

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, totalisant au bilan 94 737 351,276 DT et dégageant un bénéfice de 573 297,191 DT sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Raouf GHORBEL, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440,000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires réalisé par le Comptoir National Tunisien «CNT» au cours de l'exercice 2025 s'est établi à 47 506 023,000 dinars en augmentation de 14.34 % par rapport à 2024.

Et l'exercice 2025 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 573 297,191 dinars contre un Bénéfice de 768 898,358 dinars réalisé en 2024.

IV- NOTE SUR LE BILAN

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire, à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2025 à 474 392,480 DT et sont détaillées ainsi:

Désignations	Valeur brute au 31/12/25	Valeur brute au 31/12/24	Amorti 2025	Total Amorti	VCN
Logiciel	122 481,780	118 880,780	4 333,299	102 089,255	20 392,525
Site web	351 590,400	332 600,150	61 752,371	295 320,932	56 269,468
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	474 392,480	451 801,230	66 085,670	397 410,187	76 982,293

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2025 s'élèvent à 56 635 347,387 DT et sont détaillées comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/25	Valeur brute au 31/12/24	Amorti 2025	Total Amorti	VCN
Terrain	32 948 000,000	32 948 000,000			32 948 000,000
Constructions & A.A.I./Construction	18 103 040,268	17 869 875,593	949 265,133	5 161 702,683	12 941 337,585
Matériel et outillage	308 024,893	301 003,350	16 380,385	254 193,823	53 831,070
Matériel de transport	3 904 983,471	3 776 000,964	218 279,519	3 376 415,958	528 567,513
Mobilier et Mat. de bureau	451 639,651	443 263,524	1 595,580	441 793,616	9 846,035
Matériel informatique	330 294,855	285 104,874	11 852,724	281 630,011	48 664,844
IMMOB à statut juridique particulier	589 364,249	589 364,249	82 956,730	526 593,880	62 770,369
Immobilisations Corporelles	56 635 347,387	56 212 612,554	1 280 330,071	10 042 329,974	46 593 017,416

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

Au cours de l'exercice 2022 et conformément à la nouvelle norme comptable N°5, le CNT a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'un expert évaluateur professionnel qualifié.

En 2022, le cumul des amortissements a été déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustées aux montants réévalués par le biais du compte réserve de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour un montant de 40 695 042,338 dinars.

Pour les Construction réévaluées l'amortissement est calculé selon la durée d'utilité estimée de 20 ans.

Le tableau suivant illustre l'augmentation des dotations aux amortissements calculées sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine.

Intitulé	VALEUR D'ORIGINE	VALEURS REEVALUEES	AMORT./ VALEURS REEVALUEES	AMORT./ VALEUR D'ORIGINE	IMPACT CHANGEMENT D'ESTIMATION
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N° 1	462 292,947	1 360 000,000	68 000,000	6 008,087	61 991,913
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N° 2	227 753,763	1 075 000,000	53 750,000	71,736	53 678,264
CONSTRUCTION BUREAUX RTE DE GABES	339 635,874	870 000,000	43 500,000	8 488,779	35 011,221
CONSTRUCTION DEPOT ROUTE DE GABES	79 504,810	0,000	0,000	511,138	-511,138
SALLE D'EXPOSITION ET BUREAU EXTENTION	185 358,180	300 000,000	15 000,000	9 267,907	5 732,093
SALLE D'EXPOSITION N° 2	32 869,492	0,000	0,000	1 643,474	-1 643,474
SALLE D'EXPOSITION N° 3	286 610,354	346 000,000	17 300,000	16 361,946	938,054
CONST.BUREAUX ADMNIST CHARGUIA	950 442,114	615 000,000	30 750,000	20 754,415	9 995,585
CONSTRUCTION DEPOT CHARGUIA	532 982,620	2 072 000,000	103 600,000	10 833,843	92 766,157
CONSTRUCTION DEPOT B CHARGUIA	575 072,342	1 114 000,000	55 700,000	0,000	55 700,000
CONSTRUCTION VESTAIRE ET ARCHIVE CHARGUIA	49 081,538	74 000,000	3 700,000	2 454,075	1 245,925
CONSTRUCTION CHARPENTE DEPOT CHARGUIA	65 289,116	225 000,000	11 250,000	3 264,456	7 985,544
CONST SALLE DEXPOSITION	483 722,989	880 000,000	44 000,000	24 186,151	19 813,849
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N° 2	820 475,133	682 000,000	34 100,000	41 018,891	-6 918,891
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N° 3	208 584,595	970 000,000	48 500,000	10 408,695	38 091,305
CONSTRUCTION NOUVEAU DEPOT CHARGUIA	1 022 846,664	1 525 000,000	76 250,000	51 142,335	25 107,665
CONSTRUCTION DEPOT POUDRIERE	135 894,985	98 000,000	4 900,000	296,895	4 603,105
CONSTRUCTION CHARPENTE POUDRIERE	83 705,169	436 000,000	21 800,000	919,555	20 880,445
CONSTRUCTION DEPOT MEGRINE	218 259,280	52 000,000	2 600,000	3 078,892	-478,892
CONSTRUCTION CHARPENTE MEGRINE	52 680,636	46 000,000	2 300,000	0,000	2 300,000
TOTAUX	6 813 062,601	12 740 000,000	637 000,000	210 711,270	426 288,730

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2025 un montant de 6 362 289,010 DT.

Immobilisations Financières	2025	2024	Variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
C- BôMeubles	1 170 000,000	1 170 000,000	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	0,000	21 874,800	-21 874,800
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	0,000	0,000	0,000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208 ,848	2 208 ,848	0,000
TOTAL	6 362 289,010	6 384 163,810	-21 874,800

Provisions/Immobilisations Financières	2025	2024	Variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

NOTE 4 : LES STOCKS :

Les stocks sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réceptions et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2025 s'élève à 31 674 907,479 DT.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2025 5 389 074,983 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2025	2024	Variation
Clients Débiteurs	1 304 642,324	366 317,804	938 324,520
Clients douteux	4 084 432,659	4 073 880,091	10 552,568
TOTAL	5 389 074,983	4 440 197,895	948 877,088

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 7 433 833,382 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2025	2024	Variation
ETAT impôts récupérables	2 949 789,040	2 661 972,725	287 816,315
Société de groupe	898 553,733	774 157,430	124 396,303
Personnel & comptes rattachés	18 639,372	21 124,372	-2 485,000
Produit à recevoir	1 700,626	1 700,626	0,000
Débiteur divers	0,000	245 910,723	-245 910,723
Charges constatées d'avance	3 371 192,719	2 519 530,981	851 661,738

Fournisseurs débiteurs	193 957,892	246 435,453	-52 477,561
TOTAL	7 433 833,382	6 470 832,310	963 001,072

NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :

* La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2025 un montant de 1 297 829,478 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2025	2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	0,000	0,000	0,000
Solde bancaire	1 293 714,605	65 309,694	1 228 404,911
Caisses	4 114,873	9 922,679	- 5 807,806
TOTAL	1 297 829,478	75 232,373	1 222 597,105

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	5 350 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSERVES SPECIALES DE REEVALUATION	40 695 042,338
* RÉSULTATS REPORTÉS	15 960 399,331
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<u>TOTAL</u>	<u>69 028 217,143</u>

Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2025

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2025 totalisent 11 704 055.378 dinars tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus à distribuer en 2025.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
Bénéfices de l'exercice 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO DU 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 26 MAI 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 11 Aout 2020 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 28 MAI 2021 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 17 Juin 2022 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 16 Juin 2023 Dividendes décidés	576 000,000

AGO 14 Juin 2024 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 13 Juin 2025 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	11 704 055,378

NOTE 9 : Emprunts :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 168 878,000 DT.

Emprunts	2025	2024	Variation
Crédits Leasing	0.000	14 159,453	-14 159,453
Crédit BT	1 168 878,000	2 328 474,000	-1 159 596,000
TOTAL	1 168 878,000	2 342 633,453	-1 173 755,453

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 5 804 904.

Fournisseurs et comptes rattachés	2025	2024	Variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	5 750 142	2 716 465,163	3 033 676,840
Effets à payer	32 710,746	53 683,551	-20 972,805
Fournisseurs factures non parvenues	22 051,337	18 022,691	4 028,646
TOTAL	5 804 904	2 788 171,405	3 016 732.600

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 128 579,491 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2025	2024	Variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	80 115,407	49 305,647	30 809,760
Créditeurs divers	533 369,586	530 510,386	2 859,200
CNSS	205 747,762	150 602,810	55 144,952
Charges à payer	93 720,758	93 858,020	-137,262
Personnel & comptes rattachés	156 419,000	136 864,000	19 555,000
État charges à payer	27 277,240	18 054,482	9 222,758
Produits constatés d'avance	15 396,776	14 920,863	475,913
Contribution de solidarité sociale	16 533	35 335,141	-18 802,104
Contribution conjoncturelle 2025 au profit du Budget de l'Etat	0,000	22 841,621	-22 841,621
TOTAL	1 128 579,491	1 052 292,970	76 286,521

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 16 113 294,892 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2025	2024	Variation
Echéance à moins d'un an	13 206 673,507	10 011 881,688	3 194 791,819
Découvert Bancaire et autres passifs	2 906 621,385	877 262,807	2 029 358,578
TOTAL	16 113 294,892	10 889 144,495	5 224 150,397

V- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE 13 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2025 à un montant de 47 701 004,032 DT comportant les détails :

* Chiffres d'affaires	47 506 023,000
* Autres produits d'exploitation	147 740,701
* Production immobilisée	47 240,331
	47 701 004,032

Autres produits d'exploitation	2025	2024	Variation
Subvention d'exploitation	22 084,534	15 000,000	7 084,534
Reprise/provision.	0,000	1 304,200	-1 304,200
Transfert de charges	54 151,469	32 236,740	21 914,729
Revenues loyers	71 504,698	50 713,546	20 791,152
TOTAL	147 740,701	99 254,486	48 486,215

NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 39 871 217,285 DT contre un montant de 34 151 206,375 DT en 2024.

Achats de Marchandises Consommées	2025	2024	Variation
Stock initial	26 590 918,578	25 724 873,480	866 045,098
Achats de marchandises	44 955 206,186	35 017 251,473	9 937 954,713
Stock final	31 674 907,479	26 590 918,578	5 083 988,901
TOTAL	39 871 217,285	34 151 206,375	5 720 010,910

NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 539 935,722 DT contre un montant de 436 703,388 DT en 2024.

Les Achats d'approvisionnement consommés	2025	2024	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	539 935,722	436 703,388	103 232,334
TOTAL	539 935,722	436 703,388	103 232,334

NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 2 579 654,797 DT.

Désignations	2025	2024	Variation
Charges du personnel	2 579 654,797	2 193 490,550	386 164,334
TOTAL	2 579 654,797	2 193 490,550	386 164,334

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 2 042 337,633 DT contre un montant de 1 985 269,264 DT en 2024.

Autres Charges d'exploitation	2025	2024	Variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	122 138,027	60 209,986	61 928,041
Entretiens & réparations	491 839,397	429 664,491	62 174,906
Charges locatives	286 991,146	270 746,358	16 244,788
Honoraires, commissions & courtages	82 741,412	96 057,767	-13 316,355
Sous-traitance générale	74 784,020	159 725,050	-84 941,030
Primes d'assurance	235 473,636	234 631,605	842,031
Transport sur vente	1 411,000	2 673,000	-1 262,000
Voyages et déplacements	118 988,505	130 214,513	-11 226,008
Publicité	51 369,400	69 922,231	-18 552,831
Missions & Réceptions	13 775,503	33 240,739	-19 465,236
Frais de P.T.T	72 140,220	69 181,514	2 958,706

Frais bancaires	228 861,047	128 470,339	100 390,708
Impôts et taxes	229 943,430	269 061,671	-39 118,241
Dons et cotisations	6 880,000	6 470,000	410,000
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	0,000
TOTAL	2 042 337,633	1 985 269,264	57 068,369

NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 429 300,596 DT contre un montant de 1 220 355,100 DT en 2024.

Charges Financières Nettes	2025	2024	Variation
Charges Financières Nettes	1 429 300,596	1 220 355,100	208 945,496
TOTAL	1 429 300,596	1 220 355,100	208 945,496

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers	2025	2024	Variation
Revenus des titres de participation	394 049,250	411 941,250	-17 892,000
Revenus des autres créances	70 796,301	214 558,179	-143 761,878
Gains de changes	22 802,666	13 448,053	9 354,613
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	312 426,815		312 426,815
TOTAL	800 075,032	639 947,482	160 127,550

Revenus titres de participation	2025	2024	Variation
S.T.I.B	204 423,000	204 423,000	0,000
U.B.C.I	189 626,250	189 626,250	0,000
B.I.A.T	0,000	17 892,000	-17 892,000
TOTAL	394 049,250	411 941,250	-17 892,000

VI-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES

* Les investissements ont atteint la valeur de 445 326,083 DT provenant essentiellement de l'achat de matériels de transport et de divers aménagements à Sfax et à Tunis.

C.N.T

Adresse : RTE DE GABES KM 1.5 3003 SFAX
 Matricule fiscal : 0011341 E/A/M/000

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
 EXERCICE 2025**

RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT

573 805,971

I- REINTEGRATIONS				
- Impôt sur les sociétés				112 967,352
- Amortissements relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV				59 000,000
- Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV				24 131,073
- Dons et subventions servis à des œuvres ou organismes d'intérêt général (autre que les listes fixées par décret), à caractère				
- Provisions non déductibles (autres que créances clients, stocks destinés à la vente et actions cotées en bourse)				
- Provisions déductibles : (provisoirement)				
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses déductibles				10 002,671
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses non déductibles				0,000
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les SICAR),				
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente,				0,000
<input type="checkbox"/> Provisions pour risque				0,000
Contribution de solidarité social				14 867,538
Contribution exceptionnelle au profit du budget de l'état				
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités (autre que TVA RS) pour non respect de la réglementation en vigueur				0,000
Amortissement exercice 2025 sur les immobilisations réévaluées				637 000,000
- Pertes de change non réalisées sur dettes et créances en devises de l'année en cours (actualisation)				
- Gains de change non réalisés sur dettes et créances en devises de l'année précédente (à condition d'extourne comptable)				
- Provision créance 2021				
TOTAL REINTEGRATIONS				857 968,634
II- DEDUCTIONS				
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution et non déduites				
- Amortissements excédentaires réintégrés aux résultats des années antérieures.				
- Amortissements non déduits antérieurement des terrains et fonds de commerce cédés au cours de l'année				
- Gains de change non réalisés sur dettes et créances en devises de l'année en cours (actualisation)				
- Pertes de change non réalisées sur dettes et créances en devises de l'année précédente (à condition d'extourne comptable)				
- Amortissement calculé sur la valeur d'origine des immobilisations réévaluées				210 711,270
TOTAL DEDUCTIONS				210 711,270
- Résultat fiscal avant déduction des provisions				1 221 063,335
Limite de déduction des provisions (50% du résultat fiscal)				610 531,668
- Déduction des provisions provenant des exercices antérieurs (Etat des provisions à joindre)				
<input type="checkbox"/> Cause du report lié à la limite de 50% du résultat fiscal (A préciser nature et origine)				
<input type="checkbox"/> Cause du report lié au respect des conditions de déductibilité (action en justice, etc.)				
- Déduction des provisions de exercice en cours réintégrées initialement (Etat des provisions à joindre)				
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses (action en justice avant la date de clôture)				10 002,671
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente.				
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées à la BVMT (selon cours moyen du dernier mois)				
- Résultat fiscal après déduction des provisions				1 211 060,664
III- DÉDUCTION DES AMORTISSEMENTS DIFFÉRÉS ET DÉFICITS REPORTÉS				
- Réintégration des amortissements déductibles de l'exercice (y compris les frais préliminaires)				0,000
- Déduction des déficits reportés. (avec précision de l'origine en cas de fusion)				
Exercice	Pertes fiscales	Imputation	Solde à reporter	
				0,000
- Déduction des amortissements déductibles de l'exercice (y compris les frais préliminaires)				0,000
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (avec précision de l'origine en cas de fusion)				
Exercice	Pertes fiscales	Imputation	Solde à reporter	
				0,000
				0,000
				0,000
- Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.				1 211 060,664
IV- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposable				
Dividendes				394 049,250
Plus-value de cession des actions cotées à la bourse				312 426,815
V- RÉSULTAT IMPOSABLE (CODE B/P)				504 584,599
Bénéfice imposable arrondi au dinars inférieur				504 584,000
Impôt sur les sociétés minimum 0,2% CATT(56483676,337*0,2%)				112 967,353
Impôt sur les sociétés 20%				100 916,800
VI – Liquidation de l'impôt sur les sociétés				112 967,352
Contribution de solidarité social 3%				15 137,538
- Retenue à la source, acomptes, excédents et avances déductibles (II)				
<input type="checkbox"/> Retenue à la source				335 548,841
<input type="checkbox"/> Acomptes provisionnels payés				0,000
<input type="checkbox"/> Excédents antérieurs				0,000
<input type="checkbox"/> Avance au taux de 10% sur les produits importés				1 531 429,415
- Montant de l'IS restitué (En cas de déclaration rectificative) : (III)				
- Résultat : (IV = I + III – II) Report : R ou Dâ : D			R	1 754 010,904

C.N.T

ANNEXE I

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2025

Nature de L'opération	IMMOB INCORPOR	Matériel & Outillage	Terrains Construction&A.A.I	Mat. transpt	Mat.Mob.Burx	Materiel Informatique	IMMOB à statut juridique particulier	TOTAL
A *IMMOBILISATIONS :								
Valeurs des Immobilisations au début de l'Exercice	451 801,230	301 003,350	50 817 875,593	3 776 000,964	443 263,524	285 104,874	589 364,249	56 664 413,784
Valeurs des Immobilisations Acquisées en 2025	22 591,250	7 021,543	233 164,672	128 982,507	8 376,130	45 189,981	000,000	445 326,083
TOTAL =	474 392,480	308 024,893	51 051 040,265	3 904 983,471	451 639,654	330 294,855	589 364,249	57 109 739,867
B * AMORTISSEMENTS :								
Montant des Amortissements au début de l'Exercice	331 324,517	237 813,438	4 212 437,550	3 158 136,442	440 198,036	269 777,287	443 637,150	9 093 324,420
Dotations aux Amortissements 2025	66 085,670	16 380,385	949 265,133	218 279,519	1 595,580	11 852,724	82 956,730	1 346 415,741
TOTAL =	397 410,187	254 193,823	5 161 702,683	3 376 415,961	441 793,616	281 630,011	526 593,880	10 439 740,161
* VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS:								
A - B =	76 982,293	53 831,070	45 889 337,582	528 567,510	9 846,038	48 664,844	62 770,369	46 669 999,706

Raouf GHORBEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

A. Opinion :

01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien « CNT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 94 737 351 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 573 297 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien « CNT » au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

02 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit :

- 03** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

C. Rapport de gestion :

- 04** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

D. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 05** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

E. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 06** Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne

- 07** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.



B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

08 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 22 Avril 2026



Raouf GHORBEL

Raouf GHORBEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous avons relevé au cours de nos investigations les opérations suivantes :

- La réalisation d'opérations d'achats auprès de la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 1 565 034 dinars toutes taxes comprises.
- La réalisation d'opérations de ventes avec la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 495 809 dinars toutes taxes comprises.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 16 Mars 2026 et sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Un contrat de location a été établi le 08 octobre 2024 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Directeur Général Monsieur Khaled SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000m² et des administrations d'une superficie d'environ 350m².

Cette location est consentie à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer mensuel de 23 797 dinars en hors taxes avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer facturé au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 286 992 dinars en hors taxes.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 septembre 2024 et approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société « C-BÔMEUBLE » moyennant un montant annuel de 10 000 dinars hors taxes à partir du 1^{er} janvier 2024 avec une augmentation de 4% par rapport au montant des frais de l'année précédente.

Le montant des frais administratifs et de gestion, facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 10 400 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 décembre 2024 et approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- L'octroi à la société « C-BÔMEUBLE » des avances d'un montant global de 680 000 dinars rémunérées au taux de 8% l'an.

Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à un montant de 54 400 dinars en hors taxes.

Cette convention a été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration du 10 février 2021 et approuvée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2024.

- La location à la société « C-BÔMEUBLE » d'un dépôt industriel situé à rue de l'énergie solaire (impasse N°1) moyennant un loyer principal annuel de 42 000 dinars payable trimestriellement par avance outre les taxes municipales, la TVA et autres que la loi met à la charge du locataire avec une augmentation annuelle régulière de 5% par rapport à l'année précédente.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 46 987 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1^{er} Septembre 2022 et approuvée par votre Assemblée Générale du 16 Juin 2023 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

- Le Comptoir National Tunisien « CNT » a donné en 2022 à l'UBCI sa garantie personnelle, solidaire et indivisible au profit de sa filiale la société « C-BÔMEUBLE ».

Cette convention a été approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 3 179 dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 6 016 dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 3 179 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale du 20 juin 2014 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 12 698 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2006 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 juin 2023.

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 juin 2023.

- La rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée à 242 330 dinars au titre de l'exercice 2025.

Le Directeur Général Adjoint continue à bénéficier des avantages en vigueur à la date de sa nomination. Elle bénéficie en outre d'une prime brute qui lui a été servie en 2025 pour un montant de 20 000 dinars.



Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration du 16 Juin 2023 et du 16 Mars 2026.

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 22 Avril 2026



Raouf GHORBEL